



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni à Salin de Giraud le 28 novembre à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 39 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : AILLET Christelle, CONTRERAS Marie-Christine, BALGUERIE-RAULET Catherine, RAVIOL Pierre, BERNARD Jérôme, ARSAC Bernard

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : AMSELEM Martine représentée par CLAUDIUS-PETIT Anne, de CAROLIS Patrick représenté par RAVIOL Pierre, GAY Jean-Paul représenté par BERNARD Jérôme, GRAILLON Mandy représentée par BALGUERIE-RAULET Catherine

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : LESCOT Emmanuel, PERNEY Ludovic, JUGLARET Cyril, ALVAREZ Martial, RAIMONDI René

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, AUJOULAT Elodie, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2023-003

Objet : Attribution de la marque Valeur Parc naturel régional – Agence de voyage ESCURSIA – Séjour ornithologique

Le Bureau Syndical,

- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
- Vu** la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
- Vu** la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
- Vu** la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
- Vu** les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
- Vu** la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que l'agence voyage nature et de séjour naturaliste en France, **Escursia** (groupe Terres Oubliées), bénéficie de la marque Valeurs Parc naturel régional et propose déjà 2 séjours ornithologiques : « Camargue et Alpilles, le triangle d'or de la biodiversité » et « Entre Alpilles, Crau et Camargue, initiation aux oiseaux d'hiver »,
- Qu'elle a élaboré un nouveau séjour destiné aux amateurs d'ornithologie : « Oiseaux hivernants de Camargue », ci-annexé,
- Que ce séjour se déroule sur 5 jours dont 3 jours dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue et 2 jours dans la Camargue Gardoise,
- Que le référentiel national précise que le séjour doit se dérouler au 2/3 dans le périmètre du Parc concerné

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le marquage du séjour « Oiseaux hivernants de Camargue »
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT

Bureau syndical du 28 novembre 2023

Délibération n° BS 2023_003

Page 2 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231128-BS_2023_003



France

Oiseaux hivernants de Camargue

La Camargue en hiver est une destination incontournable avec ses nombreuses espèces remarquables : Aigle criard, Pygargue à queue blanche, Grue cendrée, Cygne de Bewick, Panure à moustaches, Lusciniole à moustaches, Goéland railleur, Flamants rose... et parfois de bien plus rares !

PÉRIODE : voyage de 5 jours

PARTICIPANTS : groupe de 6 à 8 participants max.

EFFORT : Accessible à tous

CONFORT : ★★★★★

TYPES D'HÉBERGEMENTS : Hôtel/gîte

Votre spécialiste : Julien Gonin
02 53 35 37 63 - julien@escursia.fr

Document non contractuel

REÇU EN PREFECTURE, cliquez ici

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231128-BS_2023_003



Les points forts

- Un accompagnement par un guide ornithologue et naturaliste spécialiste de la région,
- Un hôtel familiale engagé dans un tourisme responsable,
- La pension complète avec une gastronomie du terroir soignée par un maitre restaurateur,
- Les déplacements en minibus pendant l'ensemble du séjour,
- Un petit groupe de 8 participants maximum pour une qualité optimale d'observations.



L'esprit

La Camargue est célèbre à travers le monde pour ses richesses ornithologiques.

Au cours de ce séjour, vous pourrez observer les nombreuses espèces d'oiseaux présentes à l'année (Flamant rose, Talève sultane, Panure à moustaches, Lusciniole à moustache, Ibis falcinelle ...), mais également les hivernantes (Cygne de Bewick, Rémiz penduline, Harle huppé ...), et des oiseaux de mer (Fou de Bassan, Puffin Yelkouan, Plongeon arctique ...).

Les Grues cendrées, de plus en plus nombreuses en hiver, vous accompagneront chaque jour et peut-être aurez-vous la chance d'observer l'Aigle criard, un hivernant régulier mais toujours discret.

Ce séjour est également l'occasion de découvrir le réseau des espaces naturels protégés de Camargue, l'histoire et l'évolution de ce territoire hors du commun, sa mosaïque de paysages et ses activités locales.

Itinéraire détaillé de votre voyage



Ce descriptif d'itinéraire vous donne les grandes étapes d'un voyage mais ne peut être la seule valeur de référence. Il est essentiel d'intégrer qu'un jour par jour n'est jamais immuable. Il y a toujours des petits imprévus qui deviennent parfois la meilleure partie du voyage, notamment via les causes naturelles ou une mauvaise météo pouvant venir perturber votre aérien. Un voyage est "vivant", ne l'oubliez pas !

Jour 1 : La Camargue orientale

Vous retrouvez votre guide et le reste du groupe en fonction de votre mode de transport soit à la gare SNCF d'Arles, soit à l'hôtel.

Le séjour débute par la découverte des oiseaux qui fréquentent les marais d'eau douce : Grande aigrette, Ibis falcinelle, Bruant des roseaux, Bouscarle de Cetti...

Puis vous découvrez un premier espace naturel protégé : Les Marais du Vigueirat.

Après le pique-nique vous partez sur les sentiers pour y observer notamment Grèbe huppé, Sarcelle d'hiver, Cigogne blanche, Martin-pêcheur et bien d'autres.

Vous vous dirigez en fin de journée vers le littoral pour profiter des espèces présentes dans le golfe de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Eider à duvet, Harle huppé, Grèbe à cou noir, Mouette mélanocéphale ...



Jour 2 : La Camargue gardoise

Vous débutez cette deuxième journée par la visite d'un site particulièrement intéressant pour ses vastes roselières et les espèces inféodées : Talève sultane, Panure à moustaches, Butor étoilé, Râle d'eau, Rémiz penduline, Vanneau



huppé, Busard des roseaux...

D'autres sites naturels propices à l'observation des oiseaux sont visités au cours de la journée, notamment le sentier du Cougourlier (Busard Saint Martin, Martin pêcheur, Ibis falcinelle...).



Jour 3 : Observation des oiseaux de mer en petite Camargue

Au cours de l'hiver, la Méditerranée est propice à l'observation des oiseaux de mer au large de la Camargue. A partir du littoral gardois vous partez donc à la recherche des Fous de Bassan, Puffins Yelkouan, Pingouins torda, Plongeurs arctiques, catmarin et imbrin, Macreuses brunes et noires.

Puis, retour vers les marais intérieurs, vers la Tour Carbonnière où Talève sultane, Busard des roseaux, Guifette moustac, Râle d'eau, Grèbe castagneux ...seront sûrement au rendez-vous.

En fonction du temps restant, vous visitez un espace naturel sur le littoral saintois vers l'embouchure du Petit Rhône, intéressant à cette saison pour certaines espèces de limicoles et pour les oiseaux marins.



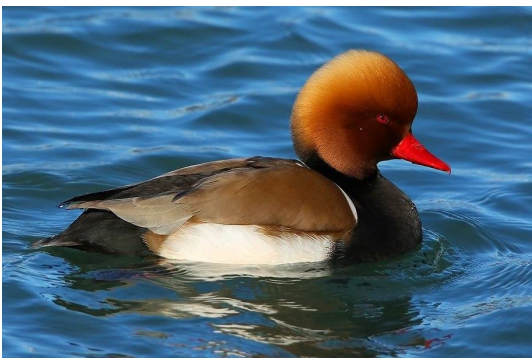
Jour 4 : La Réserve Naturelle de la Tour du Valat

Le début de la matinée est consacré à l'observation des oiseaux qui fréquentent l'étang du Vaccarès en hiver : Harle huppé, Grèbe à cou noir, canards et foulques ...

Découvrez un célèbre espace naturel protégé de Camargue : La Réserve Naturelle de la Tour du Valat. Ce vaste domaine privé présente une mosaïque de milieux naturels, propice à la présence de nombreuses espèces et notamment, dans les sansouires : Alouette des champs, Cochevis huppé, Pipit farlouse, Pipit de Richard et depuis les observatoires : Oie cendrée, diverses espèces de canards (siffleur, pilet, souchet, chipeau, Nette rousse, Sarcelle d'hiver ...), Spatule blanche, Flamant rose, Grèbe huppé ...

Par la suite, vous prenez la direction du littoral pour observer les oiseaux présents sur les lagunes : Tadorne de Belon, Avocette élégante, Goéland railleur, Mouette pygmée... sont régulièrement observés à cette saison.

Une nouvelle séance d'observation des oiseaux en mer à partir de la plage d'Arles est également possible si le temps le permet.





Jour 5 : Musée de la camargue, salin de Giraud et anciens salins

Pour cette dernière journée, vous partez depuis le musée de la Camargue le long d'un sentier présentant les différents paysages du delta, certaines espèces typiques pourront y être observées : Bruant des roseaux, Lusciniole à moustaches, Panure à moustache, Bouscarle de Cetti, Fauvette pitchou... Au bout de ce sentier, un observatoire permet ces derniers hivers d'y rencontrer les rares Cygnes de Bewick hivernant en petits nombre en Camargue.

Puis entrez dans l'univers du sel, à la découverte du salin de Giraud. Au cours d'un long parcours en minibus à travers ce vaste site de 7000 hectares, découvrez ces paysages hors du commun où production de sel et biodiversité cohabitent. Parmi les oiseaux : Goéland railleur, Flamant rose, Sterne caugek, Tourneepierre à collier, Huitrier pie, Gravelot à collier interrompu, Bécasseau variable ... peuvent être observés.

Après le pique-nique, le séjour se termine par la visite d'un site naturel protégé « les Etangs et marais des salins de Camargue ». Cette propriété du Conservatoire du Littoral est notamment constituée de lagunes, vous observez différentes espèces telles que le Tadorne de Belon, et de nombreuses espèces de limicoles (Avocettes, Courlis, Chevaliers gambette) ...

Le séjour se termine à 16h30 à l'hôtel.



Dates de départs & prix

- Du 14 décembre au 18 décembre 2023 : 5 jours - 1020 € TTC / personne
- Du 05 décembre au 09 décembre 2024 : 5 jours - 1020 € TTC / personne

"Groupe de 6 à 8 participants" et si groupe est inférieur à 6, le voyage ne sera pas garanti

Nos prix comprennent :

- L'encadrement par un guide-accompagnateur naturaliste spécialiste de la région.
- L'hébergement en pension complète.
- L'accès aux sites protégés.
- Le transport en minibus 9 places pour toute la durée du séjour.

Nos prix ne comprennent pas :

- L'option chambre individuelle si souhaitée et suivant disponibilité. Prix sur demande.
- Les pourboires et autres dépenses d'ordre personnel.
- Les boissons payantes alcoolisées non prévues.
- L'acheminement au départ de votre domicile vers ou depuis le lieu de rendez vous du séjour (gare SNCF, hébergement...) ou à l'aéroport (pour les voyages avec aérien).
- En cas de transport aérien, les surtaxes aériennes en cas d'excédent de bagages ou de hausse de carburant.
- Les assurances voyage multirisque (optionnelles)
- Les frais liés à des cas de force majeure non-imputables à Escursia (conditions météorologiques défavorables, problèmes géopolitiques, etc.)
- L'option chambre individuelle si souhaitée, le tarif sur ce séjour est de 120 €. Attention, merci de bien nous informer si vous désirez ce supplément.

Transport

Rendez-vous : 09h30 à la gare SNCF d'Arles ou 10h30 à l'hébergement.

Fin du séjour : 16h30 à l'hébergement ou 18h00 à la gare SNCF d'Arles.

Pour se rendre sur place : nous vous invitons dans la mesure du possible à covoiturer ou à prendre le train. Pour le covoiturage, vous pouvez vous aider des sites internet proposant ces services : [Mobicoop](#), [Blablacar](#) et pour le train directement sur le site de la [SNCF](#).

Vous pouvez aussi vous rendre dans l'espace « Ma Tribu » sur votre espace personnel où vous pourrez échanger avec les autres voyageurs de votre séjour d'un éventuel covoiturage.

Pendant le séjour : les déplacements du séjour se feront en minibus 9 places.

Compensation Carbone

Dans une démarche de compensation des émissions liées à votre voyage, nous vous proposons les étapes suivantes :

1- Évaluez L'IMPACT DE VOTRE VOYAGE

Tout d'abord, vous pouvez calculer la quantité de CO2 engendrée par votre déplacement en avion grâce au

calculateur de l'association GoodPlanet : <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/particulier/?calculator=1&action=calcul&type=voyage>. Ce calculateur utilise les données de l'ADEME qui propose également un calculateur.

2- ESTIMEZ LE COÛT DE VOTRE COMPENSATION

Dans un second temps, vous pouvez calculer le coût de cette compensation, estimée entre 40 et 50€ TTC la tonne* (en France, en 2021, la taxe carbone fixe un prix au carbone de 44.60 €). Vous pouvez également utiliser le tableau ci-dessous pour vous donner une indication approximative :

AR depuis Paris	Km moyen AR	Kg de CO2*	Compensation estimée en €**
FRANCE	1 000	150	7
EUROPE	2 000	300	14
USA	16 000	2 402	108
COSTA RICA	18 000	2 703	122
BRESIL	20 000	3 003	135
MONGOLIE	14 000	2 102	95
INDE	14 000	2 102	95
INDONESIE	23 000	3 453	155
MAROC	4 000	601	27
TANZANIE	14 000	2 102	95
AFRIQUE DU SUD	20 000	3 003	135

* sur une base de 1,5 tonnes émises pour 10 000 km (estimation ADEME)

** sur une base de 45€ TTC / tonne de CO2, données du marché français en 2021

3- COMPENSEZ

Nous avons sélectionné pour vous différents acteurs de référence dans le domaine de la conservation ou de la



création de ces puits de carbone pour lesquels nous faisons des dons chaque année. Nous vous invitons donc à compenser vos émissions à travers ces acteurs :

ASPAS : protection de la faune et la flore, la réhabilitation des animaux sauvages et la préservation des milieux naturels en général. <https://aspas-reserves-vie-sauvage.org/les-reserves-de-vie-sauvage/>

GOODPLANET: soutien des projets à la fois environnementaux et solidaires (agroécologie, énergie durable, valorisation des déchets...), partout dans le monde grâce à la contribution climatique et aux dons. <https://donate.goodplanet.org/donate/~mon-don>

GERES : agit en faveur des populations vulnérables, contribue à lutter contre les changements climatiques et à accélérer la transition énergétique. <https://www.geres.eu/nous-decouvrir/qui-sommes-nous/>

ENVOL VERT : lutte pour la préservation de la forêt et de la biodiversité en Amérique Latine (Colombie et Pérou) et en France, tout en créant des liens forts avec les populations locales. <https://envol-vert.org/agir-donner/>

Niveaux d'effort et de confort

Effort : Accessible à tous Votre goût pour la nature vous invite à découvrir, au rythme de la marche tranquille, les trésors de la biodiversité.

- **Temps de marche** : marche au rythme de la balade, quelques heures par jour
- **Dénivelé** : pas de dénivelé sauf pour les séjours en montagne : 0 à 300m max/jour
- **Portage** : sac à dos à la journée
- **Condition physique** : Vous êtes en bonne santé et pouvez marcher à un rythme normal

Confort ★★★★★



Hébergement

Hôtel/gîte

Posez vos bagages dans des petits hôtels ou gîtes que nous avons sélectionnés avec soin pour leur charme ou leur ambiance. Ces lieux de repos et de partage offrent des prestations simples mais un service attentif permettant à nos voyageurs de profiter pleinement des différentes étapes de leur voyage.

Escursia a fait le choix de ne pas imposer de supplément pour les personnes voyageant seules, et acceptant de partager leur chambre avec un(e) autre participant(e) du même sexe.

Pour celles et ceux qui souhaitent une chambre individuelle, le tarif sur ce séjour est de 120 €.

Merci de bien vouloir nous contacter avant de vous inscrire en ligne si vous désirez cette option.

Les repas sont pris à l'hébergement, dans des restaurants de la région ou sous la forme de paniers pique-niques pour le déjeuner. **Merci de bien vouloir nous signaler tout régime alimentaire particulier ou allergie au moment de votre inscription.**

Formalités administratives

Formalités administratives :

Pour les personnes vivant en France, nous vous conseillons d'avoir vos documents d'identité sur vous pendant ce séjour.

Pour les personnes venant de l'étranger, nous vous invitons à vous rapprocher de votre ambassade pour connaître les formalités d'entrée en France.

Formalités sanitaires :

Il est indispensable, pour tout participant, de nous signaler, toute condition physique et/ou médicale connue nécessitant (ou pouvant nécessiter) une adaptation du voyage, à l'inscription ou dès connaissance de cette nouvelle condition : allergies, traitements...

Si vous avez un traitement particulier à suivre, nous vous rappelons d'emporter les ordonnances correspondantes. Nous vous invitons par ailleurs à consulter votre médecin traitant pour connaître votre capacité physique pour effectuer le voyage et les vaccinations/traitements adéquats selon la destination et appropriés à vous-même.

Comment s'inscrire

1. **Le descriptif** : Prenez bien le temps de lire les informations inhérentes au voyage contenues dans nos fiches techniques. Vous y trouverez de nombreux renseignements pratiques indispensables à la préparation de votre voyage. N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision ou demande particulière.
2. **L'inscription** : Chez Escursia/Terres Oubliées, votre demande d'inscription se fait par téléphone et via votre



espace personnel. Il vous suffit de rentrer en contact avec nous : les coordonnées du créateur du voyage qui vous intéresse se trouvent en haut de chaque page des voyages sur le site internet. Nous vous préparons un devis avec toutes les informations liées à votre voyage valable entre 2 et 5 jours que vous trouverez dans votre espace personnel, le temps pour vous de prendre votre décision.

3. **La confirmation** : Votre inscription sera définitive et prise en compte par la validation de votre devis, de nos conditions générales de ventes et du règlement d'un acompte de 40 % que vous pouvez effectuer en ligne ou en nous appelant au **04 37 48 49 93** . Le solde de votre dossier devra nous parvenir au plus tard 45 jours avant la date de départ. A réception de celui-ci, une facture soldée vous sera envoyée.
4. **Le Dossier Voyage** : Une quinzaine de jours avant votre départ, vous recevrez un mail vous invitant à vous rendre sur votre espace personnel où vous trouverez tous les éléments nécessaires à votre départ : contacts sur place, lieux et horaires de rendez-vous, vos billets d'avion ainsi que toutes les informations utiles.



Julien Gonin

Responsable séjours LPO & ornithologiques, guide, expert en becs et plumes

02 53 35 37 63

julien@escursia.fr